

Avis voté en plénière du 13 janvier 2015

Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Les événements qui ont frappé la France ces derniers jours témoignent de l'équilibre fragile sur lequel repose notre démocratie. Liberté d'expression, liberté de la presse, laïcité, sont des fondamentaux qui ont été mis à mal.

Cet attentat tragique rend l'avis que nous avons examiné aujourd'hui d'une grande acuité, que ce soit en termes de surveillance des activités réalisées dans un univers aux enjeux bien réels, que de protection des données personnelles.

Nul ne pouvait anticiper le déluge de données auquel nous sommes collectivement confrontés. En effet, aujourd'hui, il nous suffit de quelques minutes pour produire autant d'informations que durant plusieurs millénaires, sans pour autant nous inquiéter de leurs répercussions, ni de leur véracité. Pourtant, des événements tels que l'affaire PRISM ou les révélations d'Edward Snowden ont fait prendre conscience de l'hyper-surveillance en cours sur les réseaux, cela justifiant pour FO la plus grande prudence et la nécessité pour l'État de se positionner en garant des libertés fondamentales.

Pour FO, ainsi que le souligne l'avis, cette asymétrie de l'information entre les grands opérateurs d'Internet et les citoyens-utilisateurs réside majoritairement dans un défaut de sensibilisation permettant à chacun de mesurer pleinement les opportunités ou les risques induits par ses actions.

Dans une période de crise où les inégalités sont croissantes, les disparités de formation au numérique accroissent les fractures qu'elles soient territoriales ou générationnelles. Il est donc nécessaire, comme le préconise l'avis, que l'État favorise l'accès à Internet sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, et mette l'accent sur le soutien à l'éducation au numérique.

Pour FO, face à la domination des acteurs économiques notamment américains et à la captation de la valeur produite en France qui en découle, la question de l'indépendance économique et politique est posée. Sans offre de notre part, c'est à la fois des pans entiers de nos industries qui en souffriront et une approche de la gestion des données à l'opposé de nos exigences éthiques qui l'emportera, avec des risques en matière notamment d'atteintes à la vie privée dont nous apercevons seulement les prémices.

Pour FO, les besoins de confiance, de sécurité et de protection des citoyens créent des exigences nouvelles pour les entreprises et les administrations. FO partage donc la préconisation de l'avis visant

à construire un cadre collectif juridique et éthique à cet écosystème numérique qui soit en mesure de garantir à tous les acteurs les mêmes droits et une défense effective de leurs libertés.

L'avis a le mérite d'alerter l'ensemble des pouvoirs publics d'estimer à leur juste niveau les enjeux du numérique en insistant particulièrement sur la nécessité de protéger les droits fondamentaux en ligne et hors ligne. Parce que le groupe partage l'ensemble des préconisations de l'avis et face au travail considérable effectué par le rapporteur, il votera ce texte sans réserve.